

# RIPOSTE

Réseau Inter Professionnel d'Ouverture Sociale et Territoriale

## RAPPORT D'ACTIVITÉ

2020



*Avril 2021*

## Sommaire

Introduction.....	3
I- Cadre, principe et contexte d'intervention .....	3
I.1 Principes et cadre institutionnel .....	3
I.2 Contexte .....	4
> Contexte local .....	4
> Crise sanitaire et ses conséquences .....	5
> Les modalités d'actions .....	6
II- Typologie des jeunes accueillis et accompagnés (statistiques) .....	8
> Zoom sur l'année 2020 : .....	9
> Focus public 12/17 ans : .....	9
> Focus public 18/25 ans : .....	10
III- Actions conduites .....	11
III.1 les priorités et les choix éducatifs opérés .....	11
III.2 les actions mises en œuvre .....	12
1. Accompagnement éducatif individuel.....	12
> Suivi éducatif (moyen à long terme) .....	12
> Rencontres ponctuelles .....	13
2. Actions Collectives.....	13
3. Données générales chiffrées et analyse.....	15
IV- Problématiques soulevées .....	16
V- Partenariat mobilisé.....	18
V.1 Nos principaux partenaires sur le territoire Bagnolais .....	18
V.2 Participation à des instances de développement social local.....	22
En guise de conclusion .....	22
Les questions en suspens .....	22
Perspectives 2021.....	23

# Introduction

## I- Cadre, principe et contexte d'intervention

### I.1 Principes et cadre institutionnel

La loi du 6 janvier 1986 a transféré aux Présidents de Conseils généraux les compétences de l'Aide Sociale à l'Enfance, dont la prévention spécialisée est l'une des missions. Celle-ci est précisée dans les articles L 121-2 et L 221-1 du code de l'action sociale et des familles qui stipule que le département a « une mission de prévention de la marginalisation et d'aide à l'insertion dans les lieux où se manifestent des risques d'inadaptation sociale. ».

L'ordonnance du 1er décembre 2005 relative aux procédures d'admission à l'aide sociale et aux établissements et services sociaux et médico-sociaux qui assimilent les structures de prévention spécialisée à des établissements sociaux et médico-sociaux relèvent désormais de la loi du 2 janvier 2002, réformant l'action sociale.

La prévention spécialisée s'inscrit dans la politique de protection de l'enfance dont les orientations sont déclinées dans le schéma départemental de protection de l'enfance et plus largement dans les politiques sociales, urbaines, économiques et culturelles du Département. Dans le domaine de la protection de l'enfance, la prévention concerne aussi bien la prévention des inadaptations sociales que la prévention de la maltraitance mais aussi de la délinquance et des conduites à risques. Elle prend en compte les données de contexte départemental, local et national, afin de s'inscrire dans une logique de politique globale d'action sociale.

La prévention spécialisée et les éducateurs de ce secteur d'activité, bien que travaillant généralement pour des associations, exercent donc leur travail dans le cadre "d'une mission de service public". Ce type de politique d'aide à la jeunesse est le dernier recours face à l'échec des autres démarches éducatives institutionnelles. Il vise à favoriser la reconstruction des liens sociaux, une meilleure intégration des jeunes en rupture, ainsi que la lutte contre l'exclusion sous toutes ses formes.

Elle se caractérise par :

- L'absence de mandat individualisé (aujourd'hui, il reste une posture, mais les professionnels de la Prévention Spécialisée sont tenus au "secret professionnel de mission", car ils interviennent dans le cadre d'une mission d'aide Sociale à L'Enfance),
- La libre adhésion,
- La garantie de l'anonymat.

Ce type de politique publique, d'aide à la jeunesse, est encadré par des lois. En particulier par la loi de décentralisation du 6 janvier 1986 et sont inscrites dans le Code de l'action sociale et des familles qui par exemple définit que la prévention est une prestation de l'Aide Sociale à l'Enfance.

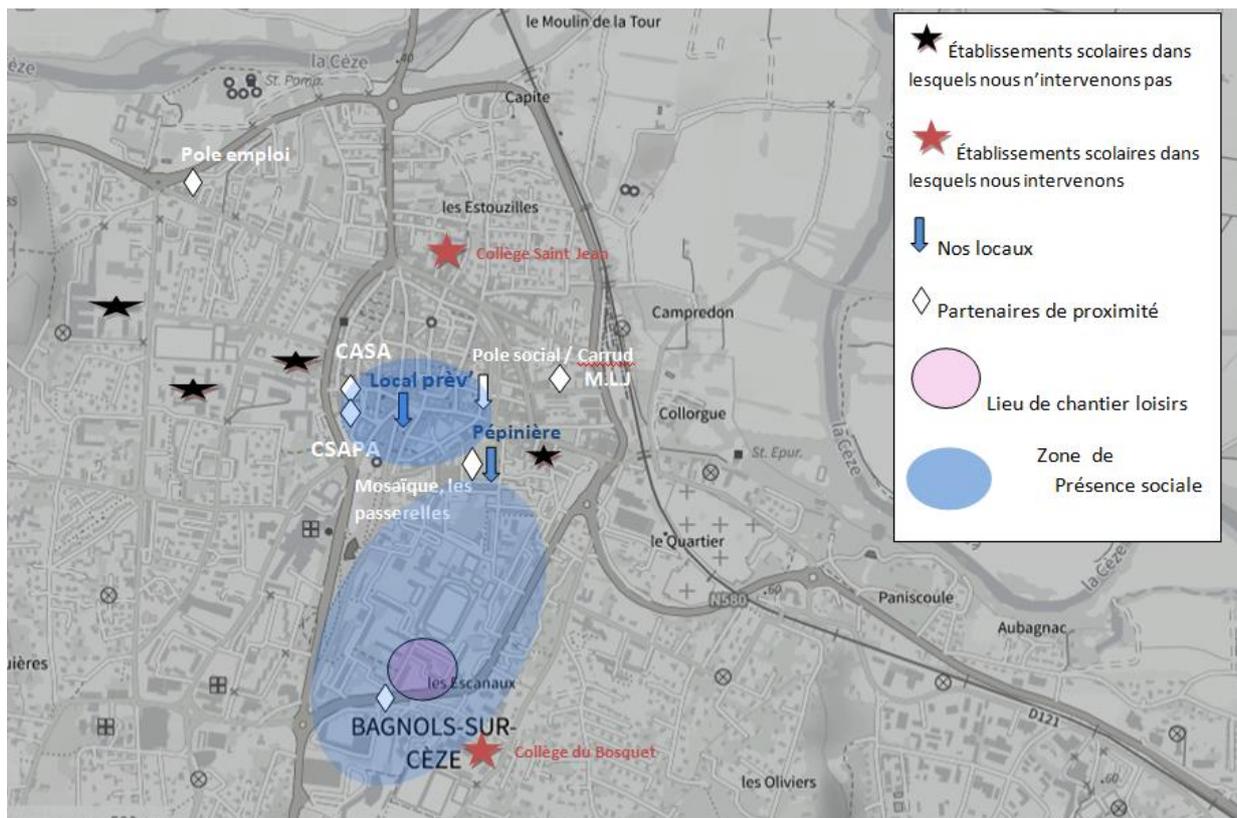
## I.2 Contexte

### > Contexte local

A Bagnols-sur Cèze, les jeunes vivent et grandissent dans une ville qui se développe d'année en année, la population augmente, les rues changent d'aspect et les travaux sont nombreux – notamment à travers la rénovation urbaine et l'attention donnée aux espaces sportifs et culturels.

Certains évènements animent la ville chaque année et sont des points clés de rencontres des populations et notamment des jeunes : le marché du mercredi matin, la grande braderie, le forum des associations, les jeudis en musiques mais aussi plusieurs festivals de musique (reggae, électro...).

Durant ses années de fonctionnement, le service de prévention spécialisée a vu évoluer l'aire de son territoire d'intervention et a investi des « espaces » en fonction d'indicateurs conjoncturels (déplacements et regroupements de populations différentes dans l'espace public, cristallisation de conflits, demandes et projets ponctuels avec des partenaires) et structurels (construction de nouvelles zones d'habitat, changements dans les pratiques de gestion municipale, des tutelles financières) ; l'intervention en centre-ville se différenciant toutefois nettement par ses pratiques de la mission dans les quartiers périphériques.



Cette carte met en lumière la réalité de nos interventions et zones de présence proportionnellement à l'ensemble du territoire de la ville.

Notre local se situe au centre ville, territoire sur lequel nous effectuons un travail de présence sociale. De même, la ville est composée de plusieurs quartiers différents qui forment un grand QPV. En 2020, nous sommes principalement intervenus et identifiés au sein du quartier des Escanaux, qui est la partie

la plus au sud de la ville, et au sein duquel nous avons disposé d'un local sur l'année 2020, dont nous ne pourrions avoir l'usage en 2021 (fin de convention de mise à disposition par la ville).

Ces informations permettent de faire apparaître plusieurs faits. En premier lieu, il semble que nos zones de présences sociales sont clairement définies mais trop restrictives au regard de l'ensemble du territoire pour lequel nous sommes missionnés. De même, sur 6 établissements scolaires de second degré, nous n'intervenons qu'auprès de deux.

Ces observations et l'écart présent entre le territoire pour lequel nous sommes missionnés et le territoire au sein duquel nous intervenons réellement sont directement en corrélation avec les moyens humains mis à disposition du service.

Depuis de nombreuses années, le service fonctionne en lien avec d'autres acteurs, en particulier dans le cadre d'un partenariat avec 'La Pépinière', lieu intergénérationnel financé par la Politique de la Ville, et animé par l'association Riposte.

Cette dynamique d'équipe partenariale s'est peu à peu étiolée face à la réduction des effectifs autour de la Pépinière :

- En 2017 : 6 professionnels en intervention sur le secteur → 2 éducateurs spécialisés et 1 éducateur spécialisé en apprentissage du service de prévention spécialisée, 2 animateurs et 1 service civique au sein de la Pépinière.
- En 2018 : 4 professionnels en intervention sur le secteur → 2 éducateurs spécialisés et 1 éducateur spécialisé en apprentissage du service de prévention spécialisée, 1 animateur au sein de la Pépinière.
- Depuis 2019 : 2 éducatrices spécialisées toujours en lien avec la Pépinière qui est animée par une seule personne.
- 2020 : fin de la convention 'La Pépinière' et fermeture du local au 31 décembre. Ce local servait de 'point repère' au sein du quartier aux jeunes.
- Perspectives 2021 : renforcement de l'équipe de Prévention Spécialisée par la demande d'un professionnel éducateur spécialisé supplémentaire. Ouverture du tiers-lieu 'La Ruche Numérique' porté par la ville de Bagnols-sur-Cèze. Les articulations partenariales sont à reconstruire en lien avec ce nouveau lieu.

La création de ce nouveau tiers-lieu ne remplace par le lieu plus 'historique' de la Pépinière. Sur 2021, le service de Prévention Spécialisée s'attèlera à trouver un local sur le quartier ; des démarches auprès du bailleur social Habitat du Gard ont déjà été engagées, mais sans succès.

## > Crise sanitaire et ses conséquences

L'année 2020 a été marquée par une crise sanitaire inédite. En effet, la propagation du COVID 19 a eu de nombreux impacts sur le quotidien de l'ensemble des Français. Nous concernant, les besoins des jeunes sur le territoire ont rapidement été impactés. L'accompagnement proposé par notre service s'en est trouvé directement affecté.

Les mesures successives et changeantes ont demandé une réadaptation constante des modes d'actions et d'interventions ainsi que des modalités d'accueil du public. Le travail de rue, la présence sociale et les accompagnements extérieurs, qui sont la base des interventions en prévention spécialisée, ont été grandement touchés par les mesures de confinement notamment. Ce contexte sanitaire particulier explique alors les nombreux changements dans les pratiques quotidiennes sur l'année, mais aussi les variations statistiques.

Malgré l'absence de travail de rue et de veille sociale sur l'espace public durant cette période, l'équipe a maintenu, grâce aux réseaux sociaux et téléphones, un lien avec les jeunes les plus isolés ou en difficultés. Le lien avec les services qui ont maintenu leurs activités a été la principale ressource de l'équipe, avec notamment la possibilité d'orienter les jeunes en grande précarité sur les accueils de jour de l'association.

### > Les modalités d'actions

La prévention spécialisée est **sans mandat nominatif** (administratif ou judiciaire). Le principe de **libre adhésion** est au cœur des pratiques. La première nécessité est de se faire connaître des jeunes et de l'ensemble des personnes vivant et agissant sur ce territoire, pour y être acceptés, reconnus et légitimes à proposer des actions et accompagnements... Les équipes agissent ainsi au cœur de partenariats institutionnels et opérationnels.

La Prévention Spécialisée se caractérise par une capacité d'intervention large mais indéterminée, et agit sur la base d'**une implantation territorialisée**.

L'évolution de la demande sociale de terrain engendre une nécessité constante de mobilisation. Ces larges possibilités d'intervention constituent la richesse de l'intervention en Prévention spécialisée. Cependant, cette situation crée aussi une insécurité permanente pour le travailleur social qui manque de repères institutionnels sur lesquels s'appuyer.

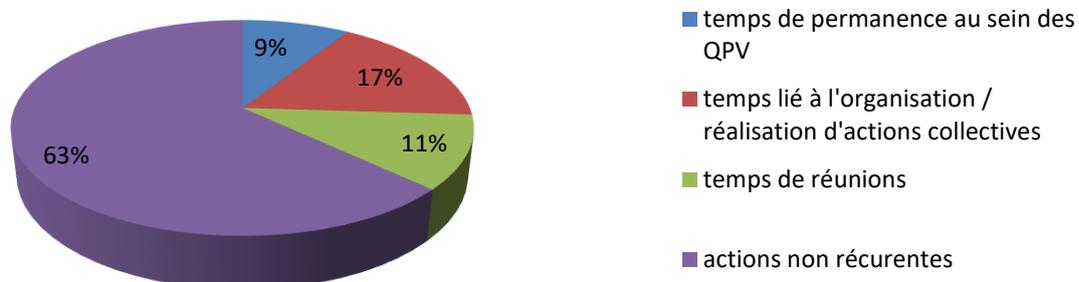
En ce sens, le travail d'équipe et de partenariat fait fonction de repère et de soutien, encore plus que dans une institution classique, pour l'éducateur spécialisé. L'équipe devient alors la seule possibilité d'assurer à la fois un contact soutenu avec le public pris en charge, de permettre une analyse clinique et objectivée des problèmes rencontrés, et d'assurer une collaboration constructive avec les partenaires.

Les instances de réflexion internes s'organisent ainsi :

<b>Réunion de service - d'équipe</b>	2h30 / semaine	Cheffe de service Educatrices Psychologue	Analyse des pratiques, programmation, projets à développer
<b>Réunion Interservices - associatif</b>	1h / semaine	L'ensemble des services de l'association Psychologue	Infos salariales, projet à développer, organisation du partage des locaux, Echanges possibles sur des situations communes
<b>Réunion d'Analyse des pratiques professionnelles</b>	2h / mois	Psychologue extérieure Educatrices, infirmiers, agents d'accueil de l'association	Analyse des pratiques, supervision
<b>Temps échange - direction</b>	3h / semaine	Directeur Cheffe de service	Question d'encadrement, fonctionnement globale de l'association, orientations

En effet, les temps de rencontres formelles sont une part conséquente du temps de travail de l'équipe. Ce besoin est davantage ressenti par l'équipe du fait des modalités d'intervention spécifiques du travail en milieu ouvert et non institutionnalisé.

### Répartition du temps de travail par semaine

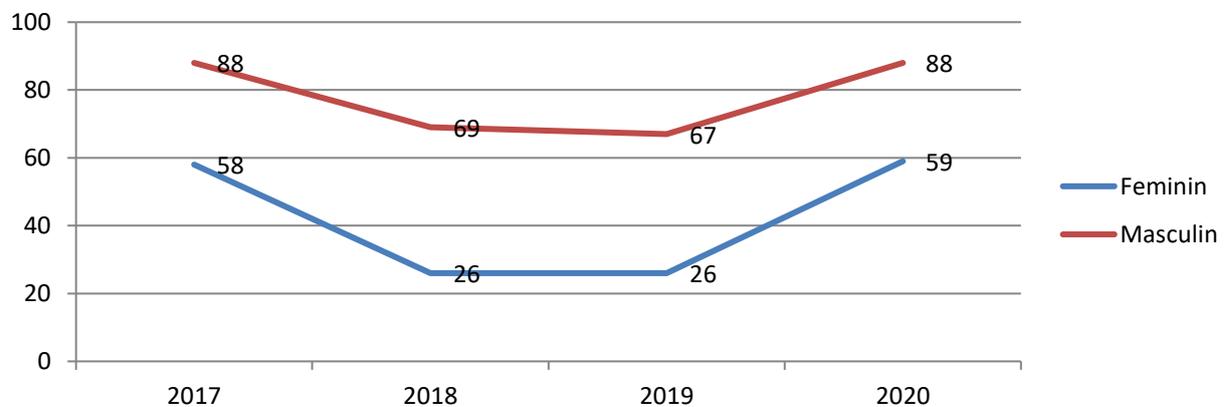
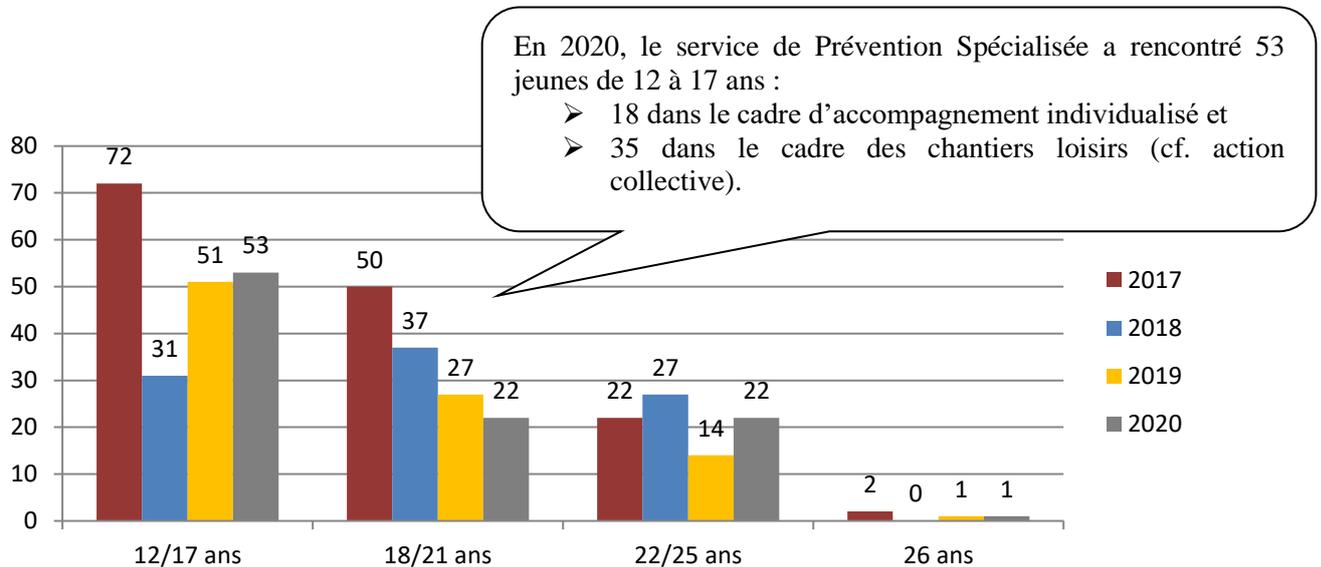


De même, la proportion d'actions non récurrentes (rencontres avec des partenaires, accompagnements, entretiens, travail de rue...) augmente le besoin de capacité d'adaptation des équipes. Ainsi, les temps de réflexion permettent une mise en perspective et une priorisation des actions. N'étant que deux éducatrices, il est impossible de répondre à l'ensemble des besoins et sollicitations. L'enjeu du renfort de l'équipe par un professionnel supplémentaire permettra au service de se donner des marges de manœuvre et de priorisation dans pratique professionnelle.

## II- Typologie des jeunes accueillis et accompagnés (statistiques)

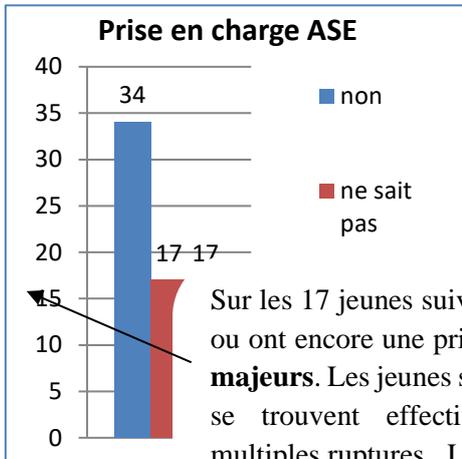
### Données Chiffrées Globales :

Nombres de jeunes rencontrés par le service toutes actions confondues  
(par âge et par sexe, sur 4 ans)



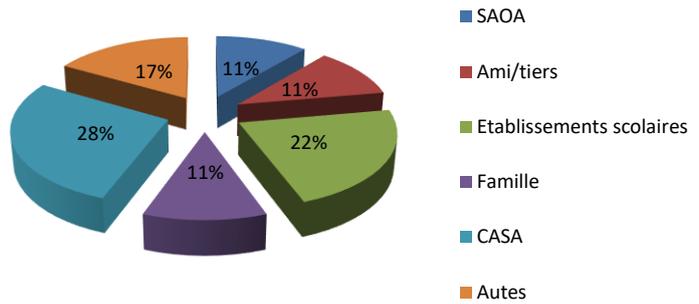
Bien que le nombre de garçons soit nettement supérieur, l'objectif de toucher davantage de filles qui avait été annoncé en 2019 est atteint puisque ce sont 59 jeunes filles qui ont été rencontrées par le service en 2020. Le public augmente d'une année sur l'autre et amène l'équipe à s'interroger sur la manière de s'adapter à ce public croissant sans voir son effectif croître proportionnellement. Cela va amener à une priorisation des actions.

> Zoom sur l'année 2020 :



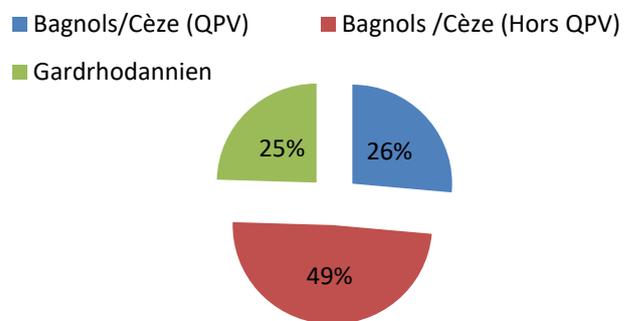
Sur les 17 jeunes suivis par le service qui ont eu ou ont encore une prise en charge ASE, **14 sont majeurs**. Les jeunes sortants des dispositifs ASE se trouvent effectivement en situation de multiples ruptures. Le service suit donc très peu de mineurs pour lesquels une mesure ASE est en cours, mais intervient plutôt en amont/préventif

Orienteurs 12-17 ans

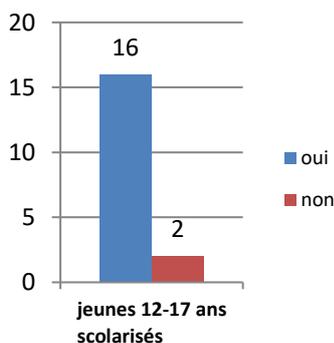


Du fait de notre territoire très rural, nous accompagnons des jeunes vivant sur l'ensemble du territoire Gard Rhodanien mais présents sur Bagnols pour diverses raisons (scolaires, emploi, formation, loisirs, démarches administratives...)

lieux de résidence



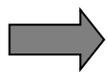
> Focus public 12/17 ans :



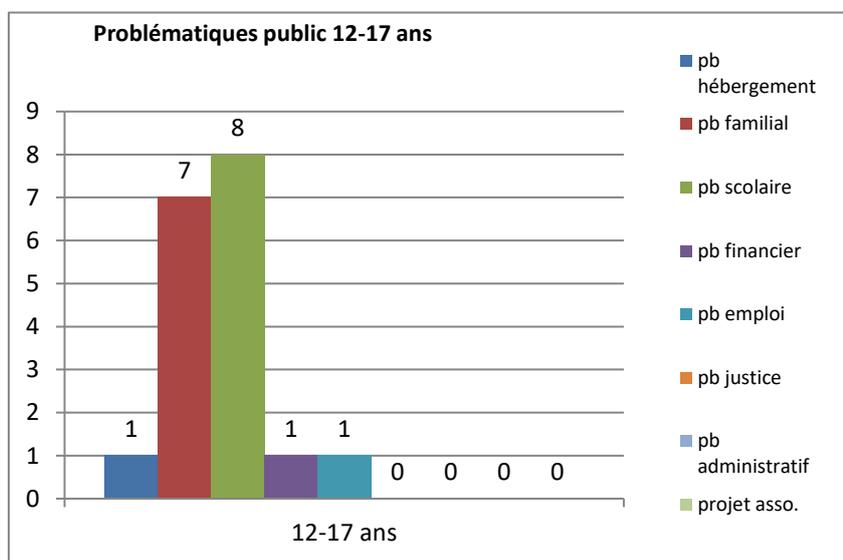
Principalement orientés par les établissements scolaires et le centre social de la CASA, ces jeunes sont pour la grande majorité scolarisés. L'obligation de scolarité explique en partie ce chiffre, et fera apparaître le besoin de soutien et d'accompagnement au sortir des 16 ans.

Nous constatons que les principaux motifs de rencontres pour ces jeunes restent des problématiques liées à **la scolarité**. Il ne s'agit pas de décrochage à proprement parler, mais de veille et de prévention sur les risques qui pourraient entraîner des ruptures de parcours scolaire.

De même concernant les risques liés aux ruptures familiales. Les **problématiques familiales**, propres aux spécificités de ces jeunes (adolescence), expliquent en grande partie le travail engagé avec ce public-là. Pour autant, nous constatons être sur le registre de la prévention. Peu de situations rencontrées relèvent de l'ASE. Il s'agit d'avantage de médiation et de soutien à la parentalité.



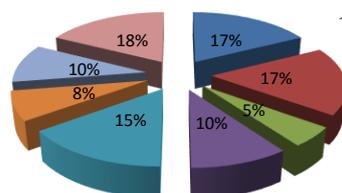
Scolarisé, en lien avec sa famille, ce public jeune vient mettre en avant le besoin pour les familles et adolescents de **trouver des lieux « tiers », non institutionnalisés** proposant une écoute ainsi que des possibilités d'informations et/ou d'orientations.



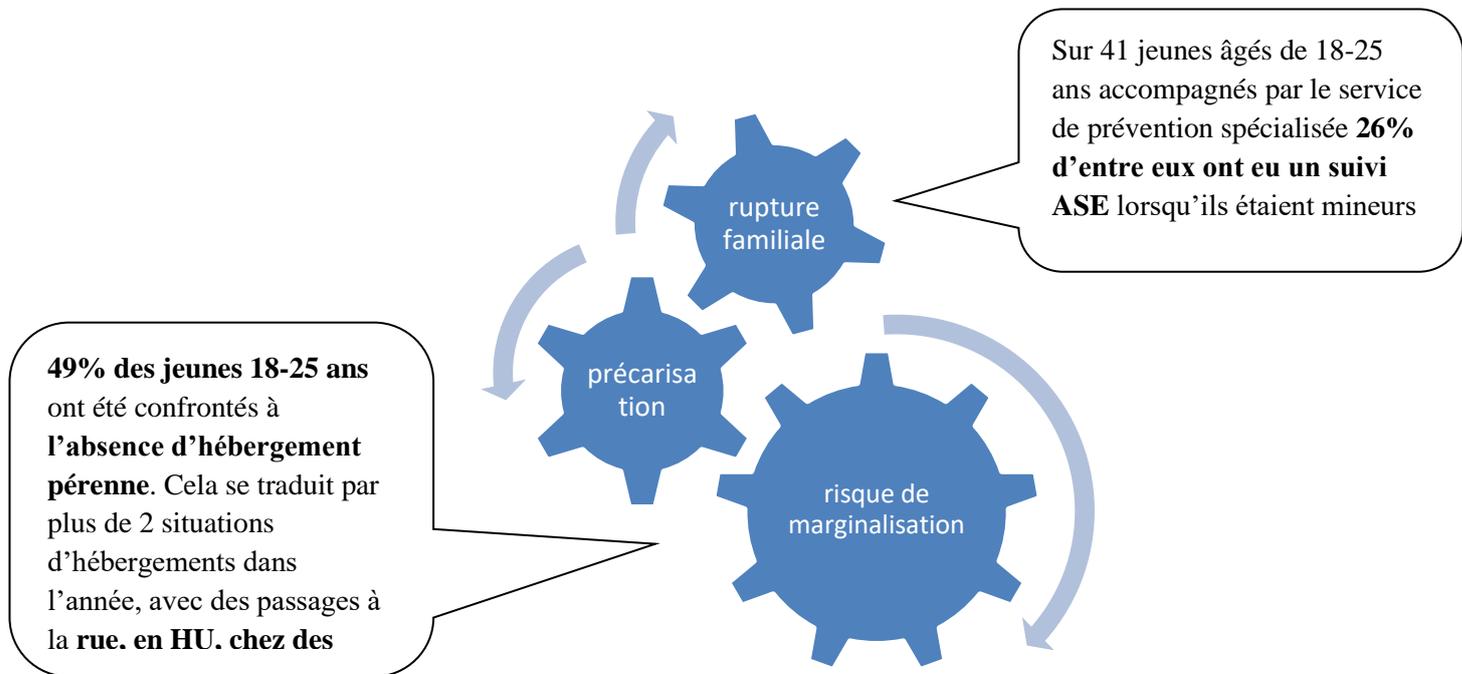
> **Focus public 18/25 ans :**

**Orienteurs 18-25 ans**

- SAOA
- Ami/tiers
- PAEJ30
- Famille
- CASA
- Pole Emploi
- MLJ
- Autres, rencontres rue



Parmi les orienteurs, les établissements scolaires n'apparaissent pas. En effet, si **81% des 16-17 ans scolarisés**, seulement **42% des 18-21**. Le contraste est encore plus net pour les **21-25 ans, 0%** d'entre eux sont scolarisés.



### III- Actions conduites

#### III.1 les priorités et les choix éducatifs opérés

Le travail de prévention spécialisée, tel qu'il s'est dessiné au fil des années sur le territoire Bagnolais, s'axe pour l'année 2020 autour de 4 types d'interventions :

- Un travail de proximité spécifique pour aller régulièrement à la rencontre des jeunes et des familles : la veille sociale
- L'accueil dans des locaux
- Des interventions en lien avec les établissements scolaires
- L'organisation d'activités pour des groupes de jeunes

Comme évoqué précédemment, l'ensemble de ces actions a fortement été impacté par la crise sanitaire de cette année. En effet, la veille sociale, tout comme l'organisation d'activités, nécessitent des regroupements de personnes ainsi que l'accès à des lieux recevant du public (loisirs, café...). Tout cela étant fortement réduit à partir de mars 2020, le service a dû procéder à divers réajustements et priorisations afin de permettre un maintien de l'activité.

De même, le contexte a mis en exergue certaines problématiques et notamment la question du décrochage scolaire et de la précarisation des jeunes majeurs. En effet, la majorité des actions avec le public scolaire a été stoppée durant le confinement. Le travail de collaboration avec les établissements scolaires et la veille sociale auprès de ce public a repris au cours de l'été 2020.

Néanmoins, l'équipe a été fortement sollicitée dans le cadre d'accompagnement à l'accès au droit commun et le besoin d'étayage éducatif pour des jeunes de 18 à 25 ans en situation de grande précarité. Les nombreuses sollicitations se sont faites aussi bien par le public directement par téléphone, qu'au cours des temps de présence sociale, ou via des orientations de partenaires. En effet, la dématérialisation des démarches a rendu d'autant plus prégnant le besoin d'accompagnement du public. Le confinement

et la crise sanitaire ont eu de forts impacts au niveau de la santé mentale des jeunes, et ont demandé un travail d'étayage et de soutien en conséquence.

Au terme de cette année particulière, il nous paraît important faire apparaître que nombre de nos choix éducatifs opérés et nos priorités ont été directement dictées par la crise sanitaire, le contexte territorial et partenarial.

## III.2 les actions mises en œuvre

### 1. Accompagnement éducatif individuel

#### > Suivi éducatif (moyen à long terme)

Dans le cadre de nos missions, et notamment avec l'objectif de *favoriser l'insertion des jeunes et de reconstruire des liens sociaux*, nous rencontrons principalement un public âgé de 18 à 25 ans.

Il est à noter que souvent, les jeunes entre 18 et 20 ans lors de notre 1<sup>e</sup> rencontre n'ont pas de dettes ni d'antécédents avec les services d'accompagnement. Les jeunes nous semblent plus confiants puisqu'ils sont dans l'expérimentation.

Par contre, les jeunes de 21 à 25 que nous rencontrons ont souvent un passif d'accompagnement ayant échoué et peuvent être plus réticents. De même ils cumulent régulièrement des dettes ou des affaires administratives en cours.

→ De façon majoritaire ces jeunes sont en rupture familiale depuis un certain temps.

La situation de rupture (familiale ou autre) entraîne rapidement :

- Précarité Financière
- Absence de logement
- Problématique d'insertion

Ces situations de grande précarité aggravent souvent la vulnérabilité des jeunes qui se retrouvent dépendants de personnes qui les hébergent ou leurs rendent services.

Différents partenaires sont sollicités dans le cadre de ces accompagnements :

- Le service social territorial
- Le Pole Social de Riposte,
- MLJ, Pole emploi
- Associations caritatives
- Le 115, le Samu social

Pour ce qui est des interventions dans le cadre de l'absence de logement fixe, nous orientons régulièrement les jeunes vers les services du 115. Cependant, sur le territoire bagnolais, il n'existe que des **places d'hébergement d'urgence généralistes**, qui sont 'provisaires' et souvent inadaptées à un public jeune avec toutes les particularités qu'il comprend.

→ A ce jour, avec les dispositifs en place, **aucune orientation pérenne sur Bagnols n'est possible.**

## > Rencontres ponctuelles

Dans le cadre de nos missions, et notamment dans le but de participer à la mission de *lutte contre l'exclusion sous toutes ses formes*, il nous arrive régulièrement de rencontrer des jeunes seulement une ou deux fois, sans mettre en place de suivi éducatif par la suite.

Ces rencontres ponctuelles se produisent dans plusieurs cas de figures :

- **Les jeunes reçus et réorientés** : De nombreux jeunes nous sont orientés par les partenaires ou via le bouche à oreille. Cependant, un certain nombre de ces jeunes ne relèvent pas de notre service pour différentes raisons :
  - problématiques spécifiques qui nécessitent l'intervention d'autres professionnels (après une ou deux rencontres, l'orientation faite suffit à répondre à la demande initiale et le suivi par notre service s'arrête),
  - la situation géographique (les jeunes relèvent d'un territoire sur lequel un autre service de prévention spécialisée intervient),
  - l'âge qui ne correspond pas à notre champ d'intervention (+ de 25 ans ou – de 12 ans).
- **Le dispositif ACTE** : Le dispositif ACTE permet à des jeunes, ainsi qu'à leur famille d'être mis en contact avec le service, dans le cadre d'une exclusion temporaire du collège. Nous rencontrons alors le jeune sur environ 2 demi-journées et lui proposons une prise en charge individuelle, pensée conjointement avec l'établissement scolaire et le PRE en fonction du motif de renvoi. Cette prise en charge peut conduire à la mise en place d'un suivi éducatif. Mais il arrive aussi régulièrement que les jeunes ne donnent pas suite. Ils ont repéré le service ainsi que les missions et pourront, ou non, nous solliciter en cas de besoin.
- Les jeunes à l'initiative « **d'associations juniors** » : régulièrement des groupes de jeunes créent des associations juniors. Le service de prévention spécialisée rencontre ces associations et peut être amené à proposer un soutien technique ou administratif à ces jeunes.
- Les interventions en **Classe Relais** : les éducatrices du service sont intervenues sur l'année 2020 au sein de la classe Relais du collège du Bosquet. Les interventions ont été moins nombreuses que les années précédentes du fait du départ d'une des éducatrices et du contexte sanitaire. Ces interventions prennent la forme de groupe d'expression libre. Environ 6 jeunes participent par interventions. Au total sur 2020, ce sont une dizaine de jeunes avec qui nous avons échangé régulièrement.

Ces différents cas de figures, bien qu'ils n'amènent que rarement à des suivis éducatifs, **participent à la prévention de l'exclusion**. Ils ont également pour objectif de permettre aux jeunes, à leurs familles et aux partenaires, **d'identifier les éducatrices et leurs missions**. Cette visibilité du service permet d'effectuer **un réel travail de prévention** : ils connaissent le service, et en cas de rupture pourront solliciter les éducatrices.

## 2. Actions Collectives

Sur l'année 2020, en termes d'actions collectives le service s'est concentré sur les Chantiers loisirs. Les chantiers loisirs représentent une action « phare » du service de Prévention Spécialisée. Déclinée dans le cadre de la Politique de la Ville, cette action collective répond sur plusieurs points aux missions de la prévention spécialisée.

Les **chantiers loisirs** se déroulent chaque mercredi après midi, et sont ouverts **aux jeunes de 14 à 25 ans**. Il s'agit de participer à de petits chantiers (jardins, repeindre des façades d'immeuble ou des halls...) de la préparation jusqu'au nettoyage du matériel, contre une gratification de 15€ et une place de cinéma.

Bien que la « forme » n'ait pas beaucoup bougée depuis plusieurs années, nous constatons que cette action permet de faire évoluer les axes de travail des différentes équipes.

Au fil des rapports d'activités, nous pouvons constater que la typologie et les enjeux de cette action ont évolué en fonction des axes de travail et du contexte du service de prévention spécialisée. Un des objectifs pour l'année 2020, toujours dans le but de favoriser la prévention de la marginalisation, était notamment de toucher un public plus jeune et scolaire, mais aussi féminin.

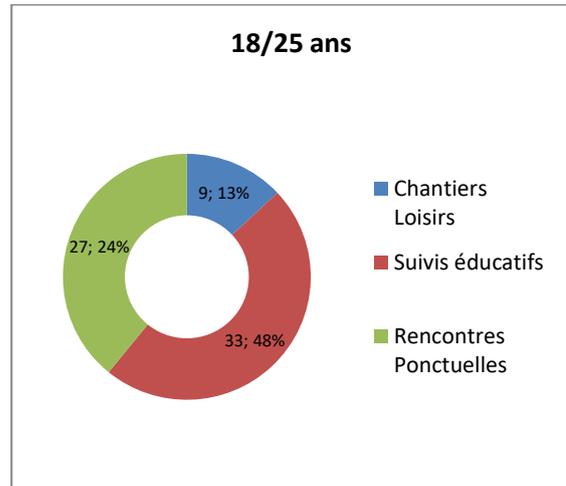
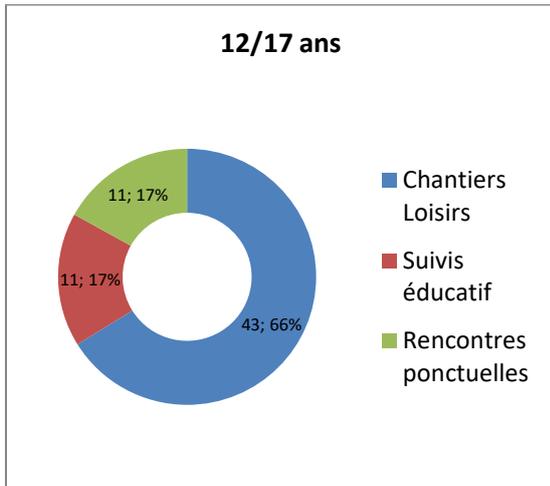
En 2020 : 52 jeunes différentes ont participé aux chantiers loisirs (43 mineurs et 9 majeurs) pour un total de 101 participations. Les filles représentent 25% du public touché par cette action.

Les objectifs de ces chantiers relèvent de plusieurs champs ::

- **Présence sociale et veille** : La présence durant chantiers loisirs sur des temps non scolaires permet également aux éducatrices d'intervenir auprès des jeunes regroupés et des enfants qui jouent – souvent seuls - en bas des bâtiments. Un travail de régulation des dynamiques de groupe et de prévention est effectué sur ces temps là. Les trajets entre la pépinière et les bâtiments se font à pied et permettent également d'accroître la visibilité de nos actions et favorisent la rencontre via de « l'aller Vers ».
- **Contribution à la réduction des inégalités et des risques de marginalisation** : La gratification permet de favoriser l'accès aux loisirs et à la culture. Les mineurs utilisent souvent leurs 15€ comme argent de poche (coiffeur, repas, snack). Mais il arrive aussi très régulièrement qu'ils donnent tout ou une partie à leurs parents pour participer aux dépenses du foyer. Concernant les majeurs qui participent aux chantiers loisirs, ils comptent sur la gratification pour subsister (nourritures, tabac, frais courant de téléphone par exemple).
- **Contribution à la réduction de la fracture sociale** : les jeunes de quartiers différents se rencontrent et échangent (entre QPV et aussi entre QPV et non QPV). Des mineurs scolarisés rencontrent des jeunes majeurs aux situations sociales qui peuvent être plus ou moins compliquées donc de l'échange se crée.
- **Participation à l'amélioration de l'habitat et à la valorisation du quartier**

Ces chantiers loisirs nous permettent à nouveau d'effectuer **un réel travail de prévention**, auprès d'un public qui ne rencontre pas de problématiques d'isolement particulières mais **qui présente des risques de marginalisation ou de rupture scolaire et/ou familiale**. La temporalité de cette action hebdomadaire auquel les jeunes participent de façon aléatoire dans le temps, **permet la mise en place d'une veille sociale**

### 3. Données générales chiffrées et analyse



**Total** : 65 mineurs et 55 majeurs

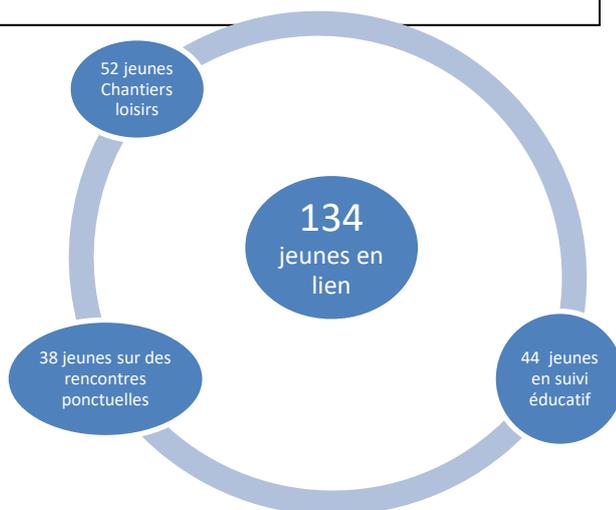
Il apparait alors qu'il existe un équilibre entre le nombre de mineurs et majeurs connus du service. Les chantiers loisirs impliquent en moyenne 3 rencontres par an alors que les suivis éducatifs impliquent 4 actions par semaine.

➔ **Les suivis éducatifs représentent une part conséquente et majoritaire de notre temps de travail**

Jeunes en lien :

**Total des jeunes rencontrés par le service en 2020 et pour lesquels une ou plusieurs actions a été engagée.**

Ce chiffre ne comprend pas les jeunes croisés, qui ont aussi repéré le service mais pour qui aucune action n'a été mise en place.



Chantiers Loisirs:

Action Collective, 3h/ semaine, moyenne de participation **3/an/ jeune**

Suivi éducatif :

Accompagnement éducatif sur du moyen ou long terme, jeunes pour qui 3 actions éducatives ou plus ont été engagées. Moyenne 4 actions par jeune / mois

Rencontre ponctuelles :

- Jeunes rencontrés dans le cadre du décrochage scolaire
- Jeunes reçus en entretien ; pour lesquels la problématique ne correspond pas aux missions du service

📌 **à noter** : l'explication à l'aide de moyenne permet de quantifier le temps de travail engagé sur l'année mais ne reflète pas l'hétérogénéité des accompagnements et de la fréquence des actions engagées.

L'augmentation du public mineur scolarisé sur les chantiers loisirs a permis de mettre en place un **réel travail de veille sociale et de prévention des risques de marginalisation**. Cependant, nous rencontrons très peu de jeunes déscolarisés, pour lesquels les chantiers loisirs ou la mise en place d'un suivi éducatif prendrait tout son sens.

Ces constats nous ont amenées à réfléchir quant à nos pratiques. En effet, nous accompagnons de nombreux jeunes majeurs en grandes difficultés. Cependant, nous pensons qu'en augmentant les actions auprès des mineurs sur **les risques de rupture, d'isolement et de marginalisation**, les situations de ruptures pour les majeurs devraient être impactées.

## IV- Problématiques soulevées

L'observation de la répartition des types d'accompagnements nous permet d'effectuer une analyse centrée sur les différents besoins des publics cibles (Cf. III. 2 c- Données Chiffrées et Analyse).

En effet, la mission générale de prévention des risques de marginalisation et d'exclusion sociale s'exerce auprès des deux publics de manières bien distinctes.

- **Pour les mineurs**, c'est un réel travail préventif et de veille sociale qui est fait. Ce travail peut déboucher sur des accompagnements éducatifs par le service de prévention spécialisée :

12/17 ans - travail de veille sociale et de médiation

- Veille éducatives auprès du public des chantiers loisirs (scolarisé mais présentant des risques de rupture scolaires et/ou familiales)
- Soutien aux parents en difficulté dans l'éducation de leur enfants (entretien éducatif, orientations..)
- Besoin d'orientation et d'étayage concernant l'accès aux loisirs, aux soins et vers les relais pour l'insertion scolaire et / ou pré-professionnelle

Le public 12/17 ans en lien avec le service est un public **qui risque de connaître des ruptures en grandissant**. L'action 'chantier loisir' permet ainsi aux jeunes de connaître et de repérer le service en nouant une relation de confiance avec les éducatrices. Ainsi, un réel travail préventif et de présence sociale est effectué. Cela pose la question de la pertinence d'effectuer ce travail de veille auprès des plus jeunes (8/12 ans).

Cependant, **nous sommes trop peu en lien avec les mineurs déjà en situation de ruptures** qu'elles soient familiales ou scolaires. Il semble nécessaire d'identifier davantage les besoins de ce public afin de faire des propositions d'actions adaptées.

- **Pour les majeurs**, le public 18 / 25 ans, les problématiques du public et donc les besoins sont également conséquents :

18/25 ans -  
Orientations et  
accompagnements

- Favoriser l'accès aux dispositifs de droit commun concernant notamment l'accès au logement et la précarité financière
- Besoins de soutien dans les démarches liées à l'insertion socio-professionnelle

Le public 18/25 ans, en lien avec le service est un public qui **se trouve déjà en situation de rupture voire de multiples ruptures.**

Cela engendre un besoin de soutien éducatif et d'accompagnement important. Cependant, les partenaires et les relais pour les majeurs, du fait du passage sur des dispositifs de droits commun, sont moins soutenant et adaptés à ce public spécifique, habitué aux institutions pour mineurs.

De plus, les dispositifs existants d'accompagnements des jeunes majeurs ne sont pas présents sur le territoire bagnolais et la distance avec ces institutions complexifie davantage les situations. C'est notamment le cas pour le logement : il n'existe pas de Foyer jeunes travailleurs sur le territoire bagnolais.

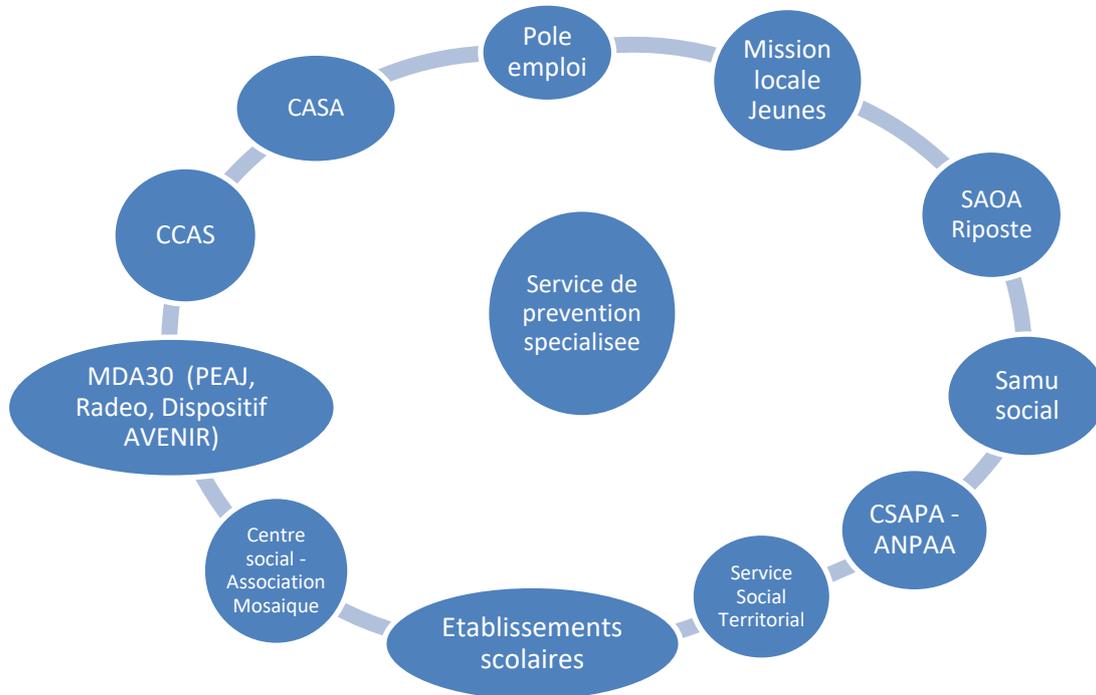
*→ A noter : Les Rapports d'activités des 3 dernières années tendent à montrer que les 18-25 ans rencontrés par le service de prévention spécialisée sont toujours confrontés aux mêmes difficultés sociales, faute de solutions adaptées sur le territoire et ne pouvant ou ne voulant pas partir.*

En effet, il nous paraît important de préciser que malgré le fait que les tranches d'âges, les problématiques ne sont pas identiques et que par conséquent, nos types d'interventions ne sont pas les mêmes, **la prévention spécialisée se trouve toujours dans une position « d'intermédiaire », de « médiateur » entre le public qui la sollicite et des tiers.**

En ce sens, l'action du service de prévention spécialisée s'inscrit dans le temps et la durée. Les parcours et les problématiques des jeunes étant émaillés d'interventions, de prises en charge, de suivis et d'expériences multiples, changeantes et diversifiées, la présence du service de prévention comme acteur du territoire et interlocuteur privilégié apporte de la cohérence et minimise les risques de ruptures et de marginalisation.

## V- Partenariat mobilisé

### V.1 Nos principaux partenaires sur le territoire Bagnolais



Au cœur de l'accompagnement éducatif, le travail partenarial est un des outils les plus importants de la prévention spécialisée.

Pour que ce travail partenarial soit efficace, il est important de noter que la connaissance du public et des partenaires est essentielle pour assurer la qualité des orientations et des relations.

En fonction des situations, des âges, des problématiques, mais également parfois en fonction du lieu d'habitation, les orientations et partenaires sollicités ne sont pas les mêmes.

Le schéma ci-dessus permet de mettre en évidence la multitude de partenaires sollicités, et vient confirmer la volonté du service de prévention spécialisée de pouvoir proposer aux jeunes et /ou aux familles des réponses globales et les plus adaptées à leurs problématiques bien souvent multiformes.

Pour ce faire, il est important que les partenaires soient sensibilisés aux spécificités de fonctionnement d'un service de prévention spécialisée, et **à son cadre d'intervention..**

Pour **les plus jeunes, mineurs**, nos missions reposent essentiellement sur de la **veille sociale**. L'orientation permet alors le **passage de relais** avec les institutions compétentes. Nos méthodes de travail, l'aller vers entre autre, permet par la suite de maintenir le lien, tant avec les partenaires en charge de la situation qu'avec le jeune croisé aux grés des passages spontanés chez les partenaires

Prenons l'exemple du jeune Jérémie, orienté par un établissement scolaire pour des difficultés de comportement mais également de scolarité. Après plusieurs échanges permettant la mise en confiance du jeune, nous comprenons que la problématique familiale (précarité, conflits familiaux) nécessite que le jeune garçon puisse avoir accès à un espace ludique, à des activités adaptées à son âge avec un encadrement bienveillant. Nous proposons alors de l'accompagner à la CASA. Pour pallier à la problématique financière (cout de le CASA), le PRE est également sollicité afin de pouvoir proposer à la famille un accompagnement financier, éducatif de soutien à la parentalité, mais aussi scolaire (aide aux devoirs).

De part notre lien avec la CASA, nous sommes amenés à recroiser le jeune garçon souvent et à suivre « à distance » son parcours.

Pour les plus grands, le service joue d'avantage le **rôle d'interface** avec les partenaires. Les jeunes ont connaissance des institutions, mais pour diverses raisons, ils rencontrent des difficultés à s'y rendre ou s'y inscrire : difficulté à formuler une demande d'aide, difficultés matérielles pour se rendre aux rdv, méconnaissances des missions respectives des diverses institutions, représentations des institutions auprès des jeunes.

En 2020 nous avons rencontré un jeune couple, orienté par le pole social.. C à 23 ans, I en a 19, ils arrivent du Nord de la France, ils sont installés dans une caravane sur un terrain, n'ont quasiment plus de papiers d'identité.

Pour des raisons personnelles différentes (histoires et parcours de vie compliqués), ces deux jeunes étaient très éloignés du droit commun. Après plusieurs semaines de rencontres, d'échanges et d'accompagnements aux aides de premières nécessités (associations caritatives : resto du cœur, secours populaire...), un lien de confiance a pu s'instaurer.

Ce n'est qu'après avoir établi un lien de confiance, que le travail partenarial a pu se mettre en place. Ainsi, avec le réseau cité ci-dessus, les différents professionnels ont été mobilisés.

Les premières demandes ont été d'ordres administratifs, pour se faire, et avec leurs accords, ils sont entrés en CIPJ. De la, accompagnés par la prévention spécialisée, ils ont été mis en lien avec la Mission Locale Jeunes (Garantie Jeunes et emploi), pole Emploi (permis de conduire), SST (CNI, Sécurité Sociale, ouverture compte, dossier surendettement).

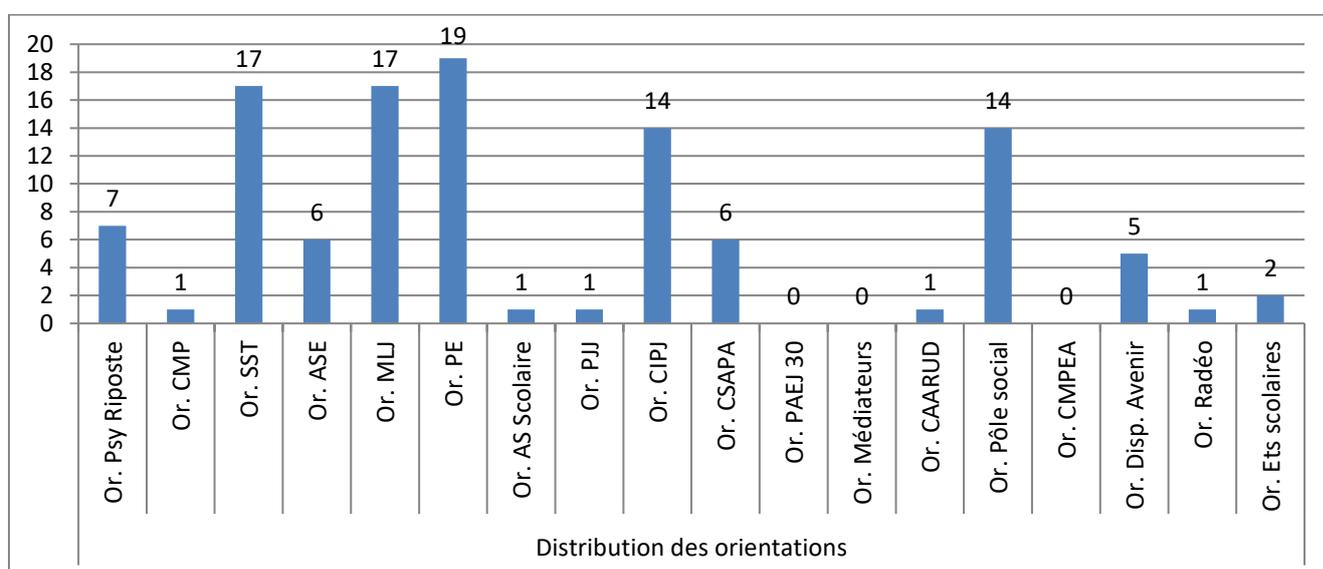
Les CIPJ ont permis une harmonisation des accompagnements et ont facilité une prise en charge globale et individualisée.

Toujours installés sur leur terrain (refus d'hébergement d'urgence), la jeune femme est tombée enceinte. La question du logement s'est donc reposée. En lien avec le pole social, ils ont pu être accueillis le temps de la grossesse. En parallèle, et toujours en lien avec le pole social, le SST et les bailleurs sociaux, ils ont pu intégrer un logement autonome pour accueillir leur enfant. S'est rajoutée dans la boucle partenariale la PMI, un travail autour de la parentalité a pu être mis en place. Après de long mois d'accompagnements soutenus la prévention spécialisée s'est progressivement retirée des échanges entre les professionnels et les jeunes.

Notre service bénéficie d'un réseau partenarial fiable établi depuis plusieurs années. C'est ainsi que nous pouvons aisément solliciter ces partenaires aux besoins de situations. La présence de la prévention spécialisée dans cette mise en lien entre le jeune et le partenaire permet d'une part de rassurer le jeune dans sa démarche et d'autre part, de permettre aux différents partenaires de se mettre en lien.

De plus, toujours dans cette même dynamique de promouvoir et améliorer le travail partenarial, il nous semble pertinent de formaliser, par des conventions interinstitutionnelles, des relations de collaborations déjà existantes.

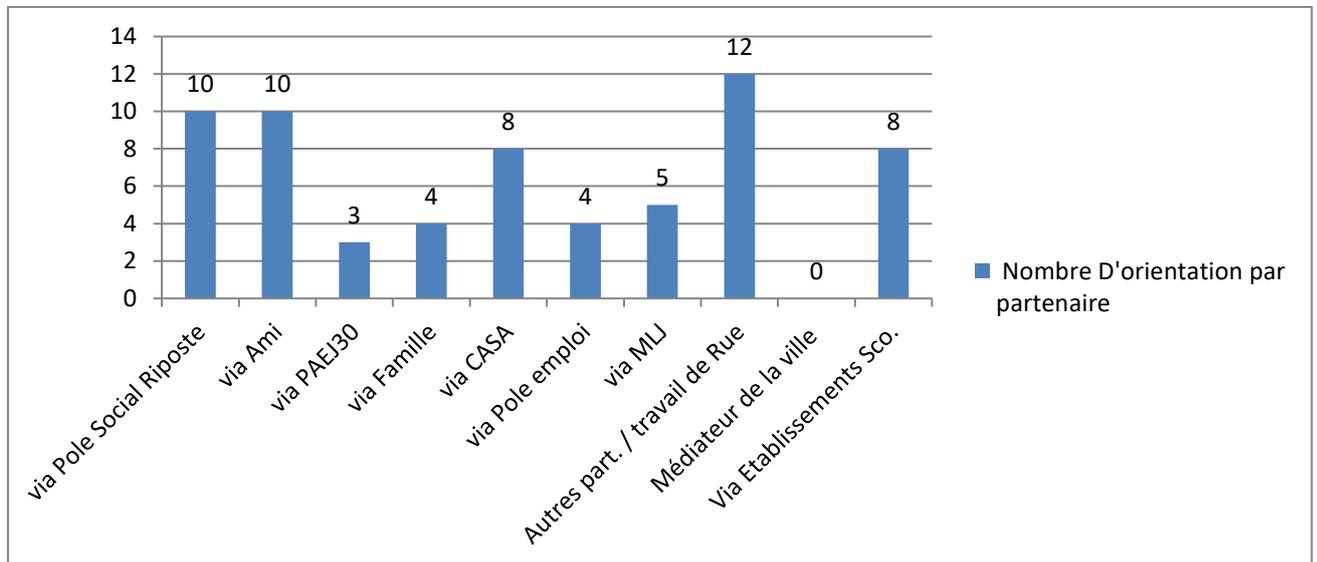
Les chiffres ci-dessous permettent de mettre en évidence les partenaires que nous sollicitons :



**A noter** : Certains jeunes bénéficient de plusieurs orientations.

Il semble nécessaire de souligner que la grande majorité des orientations que nous avons faites concerne **un public majeur**, pour des motifs de précarité et/ou d'insertion socioprofessionnelle. Nos orientations, à l'image de la typologie de notre public démontre que pour les mineurs, le lien avec le service s'arrête à la participation aux actions collectives et à la veille sociale, nous faisons trop peu d'accompagnements éducatifs et d'orientations vers les partenaires.

A contrario, les chiffres suivants concernant les situations pour lesquelles les partenaires nous sollicitent :



Beaucoup de ces partenaires concernent à nouveau un public majeur déjà marginalisé.

Cependant, ces chiffres montrent que les établissements scolaires, ainsi que la CASA nous orientent des jeunes (16 jeunes orientés). Le dispositif ACTE (accueil des collégiens temporairement exclus) s'étant arrêté fin 2020, il sera alors primordial de retravailler nos relations partenariales avec les établissements accueillants des mineurs. De même, qu'est ce qui fait que les partenaires accueillant des mineurs nous sollicitent mais que nous ne les sollicitons que très peu ? Ce constat implique en premier lieu de repenser notre façon de travailler et d'être en lien avec les 12/17 ans. Il semble également qu'il pourrait être intéressant de faire un travail de communication et de rencontres avec nos partenaires afin de rediscuter de notre public cible, toujours dans l'optique d'accroître les accompagnements individuels pour ce public, pour lesquels nous sommes aujourd'hui principalement en lien dans le cadre d'actions collectives.

## V.2 Participation à des instances de développement social local

<b>Commission Inter Partenaire Jeunes</b>	2h/mois	Les <b>éducatrices</b> du service y rencontrent <b>l'ensemble des partenaires locaux</b> (SST, les CCAS de Bagnols-sur-Cèze et Pont-Saint-Esprit, la Mission Locale Jeunes, l'ASE, le STI, la PJJ, l'association Pluriels, le CPEAGL, ANPAA ...)	Réflexion et coordination autour de situations communes pour les jeunes qui le souhaitent de 17 à 25 ans.  En 2020, ce sont les situations de 22 jeunes qui ont été abordées, une ou plusieurs fois.
<b>RADEO</b>	Il s'agit d'un réseau professionnel de soutien et d'accompagnement auprès des familles et des professionnels confrontés à des jeunes en risque de rupture par radicalisation. Notre service est le <b>référént</b> de la Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien pour ce qui concerne le phénomène de radicalisation.		
<b>Réunion Inter Prev'</b>	Les <b>éducatrices</b> y rencontrent les équipes éducatives d'autres services de prévention spécialisée. Sur 2020, 1 rencontre sur la mise en place de groupes de travail pour l'organisation du colloque de la prévention Spécialisée du Gard pour 2021. Compte tenu du déroulé de l'année 2020 (crise sanitaire), le service n'a pu continuer son engagement au sein de ces groupes de travail. Ainsi, pour des raisons de services, la présence de notre service aux rencontres interprev' 2020/2021 est « suspendue ». L'équipe n'est pas en mesure de s'impliquer de manière efficiente dans un travail de préparation au colloque PS 30.		
<b>Commission chantier éducatif</b>	Les chantiers éducatifs se déroulent sur 3 semaines et s'adressent aux jeunes de 17 à 25 ans. Il y a eu 5 chantiers et donc 5 commissions. Notre service ainsi que la MLJ sont les seuls prescripteurs pour les chantiers organisés par l'association Passe Muraille et porté par le CLSPD de la Ville. Environ tous les 2 mois, nous nous réunissons dans le cadre d'une commission de sélection.		

### En guise de conclusion

#### Les questions en suspens

##### L'accès à l'hébergement d'urgence

Pour ce qui est **du partenariat dans le cadre de l'absence de logement fixe**, nous orientons régulièrement les jeunes vers les services du 115. Cependant, sur le territoire bagnolais, il n'existe que des **places d'hébergement d'urgence**, qui est de toute façon provisoire et souvent inadapté pour un public jeune avec toutes les particularités qu'il comprend.

**Aucune orientation pérenne sur Bagnols n'est possible.** Il n'existe pas de Foyer de Jeunes Travailleurs, ni même de CHRS. Les jeunes sont alors contraints de quitter Bagnols et le peu de relations qu'ils ont réussi à tisser ici ou de prendre un logement autonome qui les met rapidement en difficulté (manque d'accompagnement vers l'autonomie dans le logement et financière).

##### Être en proximité du public le plus jeune

La question qui se pose à l'équipe sur ce sujet peut se formuler ainsi : comment toucher les plus jeunes quand le lien avec l'école est compliqué et qu'il y a **une absence de local pour** le service de prévention spécialisée ?

Comme nous l'avons évoqué au cours de ce rapport, et comme nous le verrons en perspective pour l'année prochaine, le travail à engager auprès du public jeune, 12-17 est à développer.

Pour cela **les relations avec les établissements scolaires nous paraissent primordiales**. Pour autant nous constatons que les modalités d'actions communes et le travail partenarial sont encore à travailler. Cette année, le contexte sanitaire n'a pas facilité les possibilités d'échanges. Toutes et tous avons été rattrapés par des contraintes extérieures qui nous ont impactés. Aussi, nous espérons pouvoir l'année prochaine trouver des réponses sur la mise en commun de nos compétences respectives. Cela dans le but d'engager un travail partenarial autour de la question du décrochage scolaire, mais plus largement sur l'importance des liens éducatifs dans le soutien à la scolarité et parentalité.

### **Le renforcement de l'équipe de prévention spécialisée**

Nous insistons à nouveau sur le fait que l'équipe de prévention spécialisée n'est constituée que de deux professionnelles éducatrices spécialisées et que le recrutement d'un troisième collaborateur devient nécessaire au regard des enjeux de prévention sur Bagnols-sur-Cèze, mais aussi de l'organisation du travail et de l'ouverture du service sur le plus de périodes possibles. Le budget de 2021 a été présenté dans ce sens.

### **Perspectives 2021**

Nous avons donc pour objectifs 2021 **d'effectuer davantage de travail de rue et d'actions collectives**. Le travail de rue se traduit au quotidien par le fait de circuler régulièrement dans des lieux que nous avons identifiés comme étant investis par les jeunes, mais aussi de faire de nombreux trajets à pied en étant dans une posture d'alerte et de veille. Cela nous permet en effet de **croiser les jeunes que nous connaissons beaucoup plus régulièrement** mais aussi de **rencontrer d'autres jeunes et de leur présenter le service et les missions**. L'idée est d'augmenter la visibilité du service et de ses missions pour toucher un plus grand nombre de jeunes concernés par les risques de marginalisation.

Quelques pistes d'actions s'offrent à nous :

- Aller au devant des groupes de jeunes.
- Repérer les temps forts de la vie du quartier.
- Se faire connaître de la population.
- Travailler en partenariat.
- Aboutir à des accompagnements individuels et/ou collectifs sur la base de la libre adhésion.

